

CANDI 500 SC

Date de préparation 29-oct.-2012

Date de révision 29-oct.-2012

Numéro de révision 1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Code du produit HBX01
Nom du produit CANDI 500 SC
Substance pure/préparation Préparation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Cerexagri sas
Bat. Galilée 3
Parc Saint Christophe
10, avenue de l'Entreprise.
95863 CERGY PONTOISE
FRANCE
tel : +33 (0)1 30 17 88 00
fax : +33 (0)1 30 17 88 20

Adresse e-mail contact.cerexagri@uniphos.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence **(CARECHEM 24): +44 (0) 1235 239670**

France : ORFILA (FR): + 01 45 42 59 59

Centres Antipoison :
Angers : 02 41 48 21 21
Bordeaux : 05 56 96 40 80
Lille : 0 825 812 822
Lyon : 04 72 11 69 11
Marseille : 04 91 75 25 25
Nancy : 03 83 32 36 36
Paris : 01 40 05 48 48
Rennes : 02 99 59 22 22

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification du mélange

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symbole(s) Xi - Irritant
N - Dangereux pour l'environnement

R-code(s) Xi;R43 N;R51/53

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008

Sensibilisation respiratoire Catégorie 1 - (H317)

Chronic Aquatic Toxicity Catégorie 2 - (H411)

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE



Symbole(s)
Xi - Irritant
N - Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de risque

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Phrase(s) de sécurité

S 2 - Conserver hors de la portée des enfants

S13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux

S24 - Éviter le contact avec la peau

S37 - Porter des gants appropriés

S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

S57 - Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant

Éléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008



Mention d'avertissement **ATTENTION**

Mention de danger

H317 - Peut causer une réaction allergique cutanée

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P333 + P313 - En cas d'irritation/éruption cutanée: consulter un médecin

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P391 - Recueillir le produit répandu

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale

2.3 Autres dangers

Pas d'information disponible.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Nom Chimique	No.-EINECS.	No.-CAS	% en poids	Classification	EU - GHS Substance Classification	No REACH.
Ethofumesate	247-525-3	26225-79-6	40 - 50	N; R51-53	Aquatic Chronic 2 (H411)	donnée non disponible
Ethoxylated fatty alcohol	-	- (ND)	1 - 5	Xn; R22 Xi; R41	Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 4 (H302)	donnée non disponible
Ethylene glycol	203-473-3	107-21-1	5 - 10	Xn;R22	Acute Tox. 4 (H302)	donnée non disponible
Aqueous dipropylene glycol solution of approx. 20% 1,2-benzisothiazolin-3-one (2634-33-5 (17-23% + 1310-73-2 (5-15%))	-	-	< 1	C; R34 Xn; R22 Xi; R43 N; R50	-	-

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures
Ingestion	Ne PAS faire vomir Nettoyer la bouche avec de l'eau Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin en cas d'exposition ou en cas de malaise.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eau pulvérisée

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger particulier La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs
Éviter le contact avec la peau et les yeux

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber l'écoulement avec un matériau inerte (p.e.sable sec ou terre), puis mettre dans un conteneur pour déchets chimiques

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation :

Assurer une ventilation adéquate
S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail

Mesures d'hygiène :

Éviter le contact avec la peau et les yeux
Se laver les mains après manipulation
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver hors de la portée des enfants
Conserver uniquement dans le récipient/emballage d'origine dans un endroit frais et bien ventilé

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition : Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle
http://limitvalue.ifa.dguv.de/Webform_gw.aspx

Nom Chimique	EU	Le Royaume Uni	La France	L'Espagne	L'Allemagne
Ethylene glycol	S* TWA 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL 40 ppm STEL: 104 mg/m ³	STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³ Skin	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³	S* STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³ TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³	MAK: 10 ppm MAK: 26 mg/m ³ Ceiling / Peak: 20 ppm Ceiling / Peak: 52 mg/m ³ Skin TWA: 10 ppm TWA: 26 mg/m ³

Nom Chimique	L'Italie	Le Portugal	Les Pays-Bas	La Finlande	Le Danemark
Ethylene glycol	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³ Skin	Ceiling: 100 mg/m ³	Skin STEL: 104 mg/m ³ TWA: 52 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³	TWA: 20 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 100 mg/m ³ Skin	TWA: 10 ppm TWA: 26 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³ Skin

Nom Chimique	L'Autriche	La Suisse	la Pologne	La Norvège	L'Irlande
Ethylene glycol	Skin STEL 20 ppm STEL 52 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 26 mg/m ³	Skin STEL: 20 ppm STEL: 52 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 26 mg/m ³	NDSch: 50 mg/m ³ TWA: 15 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ Skin Ceiling: 25 ppm STEL: 20 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³ Skin

Le niveau sans effet dérivé (DNEL) Pas d'information disponible

La concentration prévisible sans effet (PNEC) Pas d'information disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux** lunettes de sécurité avec protections latérales.
- Protection de la peau et du corps** Vêtements de protection à manches longues.
- Protection des mains** gants de protection.
- Protection respiratoire** Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement Pas d'information disponible.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	blanc	
État physique	liquide suspension concentrée	
Odeur	caractéristique.	
<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques/ Méthode</u>
pH	7.49	(1% aq) - CIPAC MT 75
Point de fusion/point de congélation	Pas d'information disponible	
Point/intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible	
Point d'éclair	Non applicable	EEC A.9
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable	
Densité	1.131 g/mL	CIPAC MT 3.3.2
Hydrosolubilité	Pas d'information disponible	
Solubilité	Pas d'information disponible	
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas d'information disponible	
Température d'auto-inflammabilité	384 °C	EEC A.15
Température de décomposition	Pas d'information disponible	
Viscosité	295 cPs @ 20°C	OECD 114
Propriétés comburantes	Non comburant	
Propriétés explosives	Du fait de la structure chimique du produit, une réaction explosive n'est pas envisageable.	

9.2 Autres informations

Teneur en COV Pas d'information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas d'information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation

10.5 Matières incompatibles

Acides
Agents oxydants puissants

10.6 Produits de décomposition dangereux

La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Effets locaux

Inhalation

Pas d'information disponible.

Contact avec les yeux

Irrite modérément les yeux.

Contact avec la peau

Pas d'irritation de la peau.

Ingestion

Pas d'information disponible.

DL50 oral

> 2000 mg/kg (rat)

DL50 dermal

> 4000 mg/kg (rat)

Toxicité chronique

Corrosion/irritation cutanée

Pas d'information disponible.

Sensibilisation

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

effets cancérogènes

Pas d'information disponible

Effets mutagènes

Pas d'information disponible

Toxicité pour la reproduction

Pas d'information disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Pas d'information disponible.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

CE50/72h/algues = 171 µl/l
 EC50/48h/Daphnia = 47 µl/l
 CL50/poisson/96 h = > 21 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible

Nom Chimique	log Pow
Ethylene glycol	-1.93

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.

No de déchet suivant le CED 020108 - déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

Autres informations Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR**

14.1. No ONU	UN3082
14.2. Nom d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Ethofumesate)
14.3. Classe de danger	9
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Danger pour l'environnement	oui
14.6. Dispositions spéciales	274, 335, 601
Code de restriction en tunnels	(E)

IMDG/IMO

14.1. No ONU	UN3082
14.2. Nom d'expédition	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s (Ethofumesate)
14.3. Classe de danger	9
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Danger pour l'environnement	Polluant marin
14.6. Dispositions spéciales	274, 335

IATA/ICAO

14.1. No ONU	UN3082
14.2. Nom d'expédition	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s (Ethofumesate)
14.3. Classe de danger	9
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Danger pour l'environnement	oui
14.6. Dispositions spéciales	A97, A158

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation ICPE : Rubrique 1173

Homologation n° : 2060137

Délai de re-entrée : Selon l'avis émis par la Commission d'Etude de la Toxicité en date du 17 décembre 2003, en matière de protection des travailleurs, les délais de ré-entrée suivants sur les parcelles traitées sont recommandés:

- Cultures à l'extérieur de locaux : délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation
- Cultures à l'intérieur de locaux : délai minimum de 8 heures après la fin de la pulvérisation et après ventilation des locaux.
- Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 36, R 41, R 38, R 34, R 35 : délai minimum de 24 heures après la fin de la pulvérisation.
- Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 42, R 43 : délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.

- Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement

Inventaires internationales

TSCA	Est conforme à (aux)
EINECS/ ELINCS	Est conforme à (aux)
DSL/NDSL	Est conforme à (aux)
PICCS	Est conforme à (aux)
ENCS	Est conforme à (aux)
La Chine	-
AICS	Est conforme à (aux)
KECL	Est conforme à (aux)

Légende :

TSCA - Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques, inventaire, rubrique 8(b)

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

16. AUTRES INFORMATIONS**Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3**

R22 - Nocif en cas d'ingestion

R34 - Provoque des brûlures

R41 - Risque de lésions oculaires graves

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques

R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Date de révision 29-oct.-2012

Révision non applicable

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Clause de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de publication. Ils concernent le PRODUIT EN L'ETAT. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun nouveau danger ne puisse apparaître.

L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque ce produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné.

Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité.

Il est de la responsabilité du détenteur du produit de transmettre cette fiche de données de sécurité à toute personne qui pourrait entrer en contact avec le produit.

Pour les usages et doses d'emploi homologués, se référer aux informations indiquées sur l'emballage.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité